



Guide des accompagnements techniques
et financiers à l'usage des Mairies

UN GUIDE POUR VOUS SIMPLIFIER L'ÉNERGIE !

Tout le SDED, territoire d'énergie Drôme en un coup d'œil, il fallait l'inventer.

C'est donc avec plaisir que je vous présente ce petit guide pratique qui rassemble sur un même document les principales compétences de votre syndicat d'énergie pour vous accompagner dans vos projets. Face à la multiplication de nos domaines d'intervention, notamment pour relever les nouveaux défis de la transition énergétique, cet outil était devenu indispensable.

Document de travail plus que de communication, il est conçu pour une mise à jour régulière afin de mieux vous servir dans un secteur de l'énergie très technique et en constante évolution.

Avec pour ambition de vous simplifier l'énergie !



Nathalie NIESON
Présidente
Maire de Bourg de Péage

RÉSEAUX électriques

1 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX

OBJECTIF

Les dossiers d'effacements des réseaux HTA et/ou BT sont créés à la demande des communes. Ils consistent à passer en souterrain des lignes électriques aériennes augmentant ainsi leur **sécurisation et diminuant leur sensibilisation aux aléas climatiques**. Dans certains cas, il peut s'agir de passer en technique discrète des réseaux inesthétiques posés sur supports, par exemple en les posant en façade. Ils contribuent à la fiabilisation générale des ouvrages.

Territoire d'énergie Drôme-SDED est maître d'ouvrage des effacements des réseaux électriques en régime urbain et rural.

Le programme travaux des dossiers d'effacement des réseaux est fixé au mois d'octobre de l'année N-1, dans la limite des crédits prévisionnels.

Les délais d'instruction sont d'environ 18 mois. Il est important d'anticiper les travaux afin de positionner les dossiers sur le programme prévisionnel.

LES FINANCEMENTS

Régime	Type de travaux	Taux de participation	
		Commune	Territoire d'énergie Drôme - SDED
Commune rurale	Effacement de réseau électrique	20% HT	80% HT
	Effacement de réseau télécom (pose de génie civil)	50% ou 70% HT (selon le potentiel fiscal de la commune)	50% ou 30% HT (selon le potentiel fiscal de la commune)
	Autre pose de génie civil	100% TTC (commune ou demandeur)	-
Commune urbaine	Effacement de réseau électrique	35% HT	65% HT
	Effacement de réseau télécom (pose de génie civil)	80% HT	20% HT
	Autre pose de génie civil	100% TTC (commune ou demandeur)	-

Plafond

de financement annuel par commune :

200 000 € HT
Au-delà, la commune prend en charge l'intégralité des travaux. Le calcul du coût réel comporte le coût des travaux, les frais de gestion, les éventuelles factures afférentes aux travaux et l'actualisation calculée selon l'indice TP12.

BON À SAVOIR

Ces travaux peuvent concerner les réseaux secs situés sur le même périmètre (éclairage public, télécommunications). Pour réaliser une demande d'ouverture d'un dossier d'effacement de réseaux, **un formulaire à compléter est à télécharger** sur le site te26.fr ou à l'aide du QR-code à la fin de la rubrique. La demande des communes doit nous parvenir au plus tard le 1^{er} juin de l'année N-2 par rapport à la date souhaitée des travaux afin de s'inscrire dans le programme prévisionnel et permettre la mobilisation des crédits.

2 - RENFORCEMENT ET SÉCURISATION

OBJECTIF

Le renforcement du réseau correspond à la modification des ouvrages existants nécessitée par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service. Des usagers peuvent relever des insuffisances de tension sur leur installation. Dans ce cas, l'utilisateur doit contacter son fournisseur d'énergie qui relaiera aux services d'Enedis afin de procéder aux premiers contrôles. Si un renforcement de réseau est avéré nécessaire, Territoire d'énergie Drôme-SDED instruira un dossier.

Il est maître d'ouvrage des renforcements des postes de transformation et des réseaux basse tension des communes rurales.

Les travaux de sécurisation consistent à remplacer les réseaux basse tension en fils nus vétustes (type cuivre) ou bien à les supprimer lorsqu'ils n'alimentent plus aucune habitation. Dans ce dernier cas, une autorisation de dépose est demandée à la Mairie.

LES FINANCEMENTS

Régime	Taux de participation	
	Commune	Territoire d'énergie Drôme - SDED
Commune rurale : Renforcement de réseau en technique aérienne ou aéro-souterraine	-	100%
Commune urbaine	Enedis est maître d'ouvrage des renforcements	

Les renforcements de réseau (y compris les reprises des branchements) sont réalisés sans contribution communale lorsqu'ils sont réalisés en technique aérienne ou aéro-souterraine. Lorsque la commune souhaite réaliser le renforcement en technique souterraine, alors le dossier devient un effacement de réseau, il est alors soumis aux financements relatifs à ce type de travaux (cf fiche « effacement »).

BON À SAVOIR

Même sans participation communale, **ces travaux nécessitent une délibération de la part de la commune**. Le modèle est adressé en accompagnement du dossier technique et du récapitulatif financier.

3 - RACCORDEMENT

OBJECTIF

L'alimentation électrique de toute nouvelle parcelle ou bâtiment est rendue possible par un simple branchement ou par une extension du réseau avec un branchement. La liaison entre le réseau public et le bâtiment s'appelle un raccordement.

Ces opérations permettent d'alimenter des constructions nouvelles (particulier, entreprise, aménageur ou commune), ou existantes, de viabiliser de nouveaux secteurs (y compris l'intérieur des lotissements, d'immeubles), ou encore de desservir des zones et des parcs d'activités.

Dans les communes rurales, Territoire d'énergie Drôme-SDED est maître d'ouvrage de l'amenée du réseau jusqu'en limite du projet ainsi que de la desserte intérieure des projets collectifs. Enedis est maître d'ouvrage des branchements individuels.

TE26 peut également être maître d'ouvrage des raccordements de certains producteurs conformément au cahier des charge de la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec Enedis. Les opérations de raccordement sont réalisées au fur et à mesure de la réception des demandes des usagers ou des communes et sont détectées par Territoire d'énergie Drôme-SDED lors de l'instruction des demandes d'urbanisme. Les dossiers peuvent aussi concerner des projets non liés à des autorisations d'urbanisme : raccordement d'un pompage, d'une maison non raccordée, d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) etc ... Un formulaire de demande d'ouverture de dossier est joint à chaque avis d'urbanisme nécessitant des travaux d'extension ou de desserte intérieure.

L'article 29 de la loi APER, prévoit que la contribution due par la Collectivité en Charge de l'Urbanisme au titre de l'extension située en dehors du terrain d'assiette de l'opération est supprimée. L'ordonnance modifiant l'article L.342-21 du Code de l'énergie décrète que **la contribution est due par le bénéficiaire du permis de construire ou d'aménager.**

Aussi, Territoire d'énergie Drôme-SDED adresse toutes les demandes de participations liées à des raccordements au réseau aux demandeurs.

BON À SAVOIR

Territoire d'énergie Drôme-SDED n'ouvre les dossiers de raccordements avec autorisation d'urbanisme qu'à partir du moment où l'arrêté est rendu favorable. Pour les projets ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme, il est demandé aux communes qu'elles se prononcent sur la légalité du projet.

Conformément à l'article R323-25 du Code de l'Énergie, **Territoire d'énergie Drôme-SDED adresse aux communes tous les dossiers techniques pour avis** et n'entreprend aucun travaux durant la période de consultation.

Le coût participatif n'intègre pas la réalisation du branchement individuel qui est réalisé par Enedis.

Les propositions techniques et financières (PTF), ainsi que les devis établis par TE26 sont engageants pour une durée de 3 mois à compter de leur transmission.

RÉSEAUX électriques

RACCORDEMENT (SUITE)

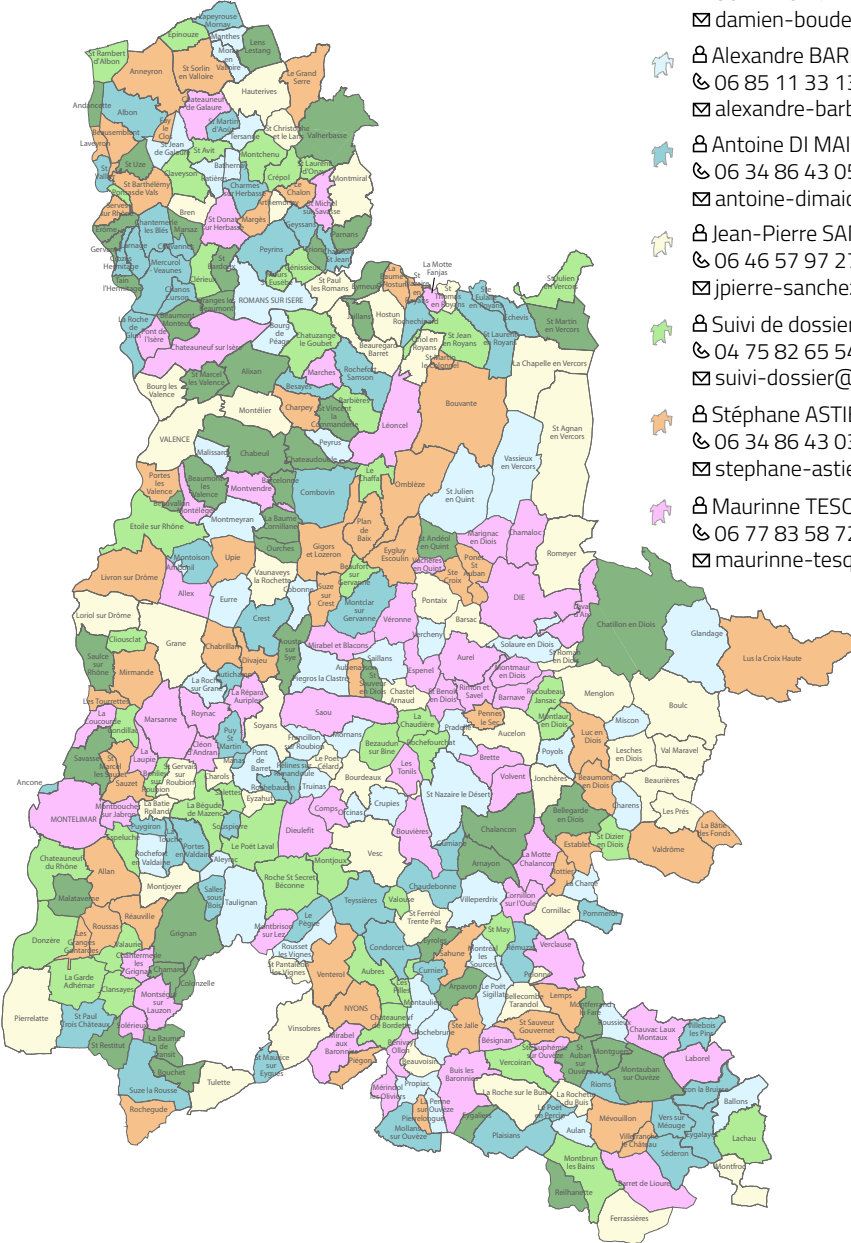
LES FINANCEMENTS

	Modalités de facturation	Taux à la charge du demandeur	Réfections en vigueur en 2025
Extension en basse tension – pour un site de consommation < 120kVA	Participation forfaitaire 2015 € HT + L x 70 € HT	x	40%
Extension en moyenne tension et pose de transformateur HTA/BT – pour un site de consommation < 120kVA	Coût réel	60%	
Extension en moyenne tension et pose de transformateur HTA/BT – pour un site de consommation ≥ 120 kVA			
Desserte intérieure des projets collectifs (≥ 3 PDL)			
Branchement électrique colonne montante (≥ 3 PDL)			
Extension en basse tension pour une IRVE *	Participation forfaitaire 2015 € HT + L x 70 € HT	x	75%
Extension pour une IRVE* ≥ 120 kVA	Coût réel	25%	
Extension en basse tension – pour un site de production d'énergie < 120kVA	Participation forfaitaire 2015 € HT + L x 70 € HT	40%	60%
Extension en moyenne tension et pose de transformateur HTA/BT – pour un site de production	Coût réel		
Communes urbaines	<i>Enedis est maître d'ouvrage des raccordements</i>		

Le calcul du coût réel comporte le coût des travaux, les frais de gestion de TE26, les éventuelles factures afférentes aux travaux et l'actualisation calculée selon l'indice TP12.

* Après complétude de la demande de raccordement faite auprès d'Enedis intégrant les engagements réglementaires

4 - VOS INTERLOCUTEURS



- 🌿
♾ Damien BOUDET
 ☎ 06 12 26 47 26
 ✉ damien-boudet@sded.org
- 🌿
♾ Alexandre BARBIER
 ☎ 06 85 11 33 13
 ✉ alexandre-barbier@sded.org
- 🌿
♾ Antoine DI MAIO
 ☎ 06 34 86 43 05
 ✉ antoine-dimaio@sded.org
- 🌿
♾ Jean-Pierre SANCHEZ
 ☎ 06 46 57 97 27
 ✉ jpierre-sanchez@sded.org
- 🌿
♾ Suivi de dossier
 ☎ 04 75 82 65 54
 ✉ suivi-dossier@sded.org
- 🌿
♾ Stéphane ASTIER
 ☎ 06 34 86 43 03
 ✉ stephane-astier@sded.org
- 🌿
♾ Maurinne TESQUET
 ☎ 06 77 83 58 72
 ✉ maurinne-tesquet@sded.org

1 - INSTRUCTION DES DEMANDES

CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

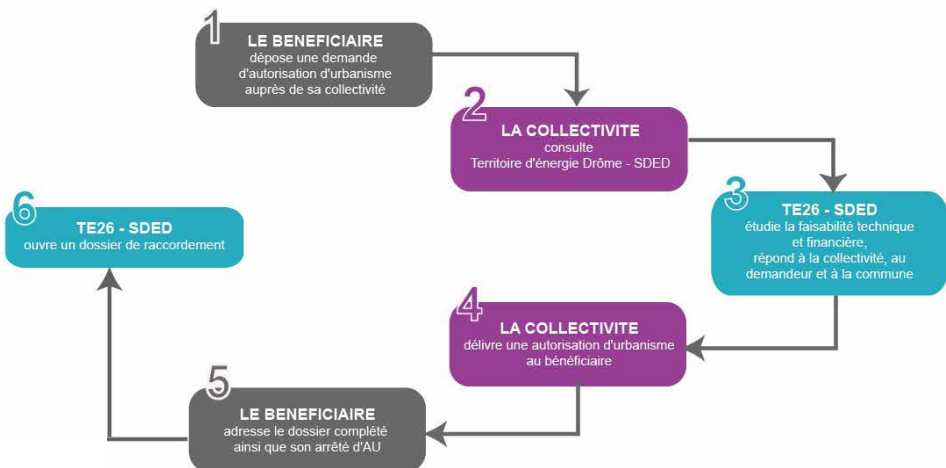
OBJECTIF

Territoire d'énergie Drôme-SDED instruit les demandes et autorisations d'urbanisme sur les conditions techniques et financières afin de permettre :

- aux collectivités d'anticiper le déploiement des réseaux de distribution électrique
- aux demandeurs de prévoir le financement du réseau.

Territoire d'énergie Drôme-SDED est l'unique interlocuteur des services instructeurs et garantit le respect des délais de réponses. Parallèlement à la réponse apportée au service instructeur, un courrier d'information sur la participation financière est adressé au demandeur afin qu'il puisse anticiper les éventuels travaux de raccordement, et à la commune pour information. Territoire d'énergie Drôme-SDED est la porte d'entrée des travaux de raccordement liés aux autorisations d'urbanisme et **se tient à la disposition des communes pour évaluer l'impact technique et financier de tout projet d'aménagement.**

PROCÉDURE



BON A SAVOIR

Il est primordial de bien adresser toutes les demandes et autorisations d'urbanisme à **territoire d'énergie Drôme-SDED** afin d'accompagner les pétitionnaires, anticiper les besoins de raccordement ainsi que les travaux, et leur permettre d'établir un plan de financement le plus en amont possible.

1 - ADHÉRER À LA COMPÉTENCE

OBJECTIF

Déléguer à Territoire d'énergie Drôme-SDED la gestion de l'éclairage public en tant qu'exploitant : fonctionnement, investissement, consommation et par la même occasion toutes les contraintes liées à l'éclairage et notamment, les obligations règlementaires de plus en plus contraignantes, sans pour autant perdre le droit de regard sur ce qui se fait sur son territoire.

Le Maire reste décideur, et garde la main sur le choix des équipements et le rythme des réalisations

LES DÉMARCHES

Les cinq étapes du transfert de la compétence :

- Délibération d'intention de la collectivité
- Proposition de délibération au comité syndical
- Réalisation de l'audit de départ
- Élaboration du rapport de l'état des lieux (facturé une fois 8€ par point lumineux)
- Rédaction du procès-verbal d'état des lieux du patrimoine communal EP (mise à disposition du parc éclairage public) : point de départ effectif du transfert de compétence. Ces étapes franchies, Territoire d'énergie Drôme-SDED devient exploitant du réseau EP de la commune et à ce titre réalisera :
 - Les investissements
 - Le fonctionnement
 - La gestion de la consommation d'énergie

COTISATIONS POUR LA COMMUNE

- Fonctionnement - maintenance, tarification 2025 : 28.13 € par point lumineux et armoire de commande possédant un comptage. *NB : Le tarif évolue légèrement chaque année en fonction des indices de révision des travaux publics (12B et 12C)*
- Investissement : cotisation proportionnelle à l'investissement réalisé (aides financières selon le potentiel fiscal de la commune)
- Énergie : cotisation correspondant aux consommations réelles facturées par le fournisseur d'énergie.

2 - FONCTIONNEMENT - MAINTENANCE

OBJECTIF

Entretien, maintenance et interventions d'urgences (24h/24 pour les accidents).

La commune possède un accès à un système de gestion de la maintenance par ordinateur (GMAO), sur le web, pour faire les demandes de dépannages classiques, également les réglages des horloges dans les armoires de commande.

En cas d'urgence, une astreinte 24h/24 est disponible via un numéro vert. Seule l'indication du code INSEE de la commune est nécessaire pour déclencher l'intervention d'urgence.

Pour les accidents avec tiers identifiés, Territoire d'énergie Drôme-SDED déclare à son assurance les sinistres et traite directement avec les tiers.

LES DÉMARCHES

- Instruction des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et avis de travaux urgent (ATU) => obligation des exploitants de réseaux sensibles depuis 2012 :

En tant que gestionnaire du réseau, Territoire d'énergie Drôme-SDED inscrit sur le site regroupant l'ensemble des exploitant de réseaux « Construire sans détruire : réseaux et canalisation » et instruit à ce titre l'ensemble des DT – DICT et ATU

Territoire d'énergie Drôme-SDED déclare les réseaux à INERIS, en informe la commune qui doit informer INERIS «construire sans détruire : réseaux et canalisation» qu'elle n'est plus gestionnaire du réseau.

- Mise à jour constante de la cartographie : que ce soit suite à des travaux d'investissements ou suite à des dépannages ou de la maintenance, la mise à jour de la cartographie est obligatoire, notamment pour la mise à jour du guichet unique des exploitants de réseaux
La commune n'a aucune démarche à faire.

- Géoréférencement des réseaux en classe A, classe de précision de situation du réseau : obligatoire pour les unités urbaines depuis 2020, obligation de réaliser le géoréférencement avant 2026 pour les autres. Territoire d'énergie Drôme-SDED se charge de cette mission dans le cadre de la compétence

La commune n'a aucune démarche à faire.

3 - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

OBJECTIF

- **Elaboration d'un schéma directeur** d'actions à mener sur l'éclairage public, avec la vision globale de l'état du parc
- **Elaboration des projets :**
 - Etudes approfondies (études d'éclairages dans le respect des textes réglementaires, rénovation des installations, mise en conformité, coordination avec d'autres travaux, optimisation de l'éclairage.)
 - Le technicien dédié à la commune apporte son aide technique, la commune reste décideur de l'esthétique et du choix de ce qui est réalisé, dans le respect de la réglementation.

LES DÉMARCHES

- La commune fait la demande de projet : rénovation, travaux en coordination, extension etc.
- Le technicien dédié à la commune élabore un avant-projet sommaire afin d'évaluer la dépense et le soumet à la commune
- Suite à validation de la commune, l'étude approfondie est élaborée, soumise à son tour à validation de la commune
- Territoire d'énergie Drôme-SDED finance le projet et lance l'exécution des travaux
- Finalisation et réception de l'installation

LES FINANCEMENTS ET LES COTISATIONS

La commune rémunère Territoire d'énergie Drôme-SDED sous forme de versements de cotisations calculées selon un barème de reste à charge pour la commune sur le montant hors taxes des travaux, dépendant du potentiel fiscal global de la commune.

Les versements des cotisations pourront être échelonnés sur plusieurs années selon un coefficient déterminé dans la même grille tarifaire.

- Communes relevant du régime urbain et EPCI :

Urbain	Potentiel fiscal global	Tout potentiel fiscal global
	Participation commune	100%

- Communes relevant du régime rural :

Rural	Potentiel fiscal	>750 000	De 200 000 à 750 000	De 20 000 à 200 000	< 20 000
	Participation commune	80%	60%	50%	20%

4 - LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

OBJECTIF

Dans le transfert de la compétence éclairage public, Territoire d'énergie Drôme-SDED devient le client de l'ensemble des contrats d'énergie dédiés au fonctionnement de l'éclairage public : les points de livraison sont au nom de l'exploitant.

Territoire d'énergie Drôme-SDED possède un marché de l'énergie – La consommation de l'éclairage public de la compétence est intégrée dans ce marché. Territoire d'énergie Drôme-SDED assure le suivi de la facturation et de la gestion des consommations

LES DÉMARCHES

Au moment du transfert de la compétence :

Au moment de l'élaboration du procès-verbal de transfert de la compétence, l'ensemble des contrats d'énergie est répertorié : la commune fournit à Territoire d'énergie Drôme-SDED la liste des points de livraisons dédié à l'éclairage public.

Territoire d'énergie Drôme-SDED fait le nécessaire auprès du fournisseur d'énergie pour intégrer les contrats au marché de l'énergie.

Dans le quotidien de la compétence :

Toutes les modifications qui peuvent survenir au cours de l'évolution du parc éclairage demandant la modification des contrats d'énergie sont faites par Territoire d'énergie Drôme-SDED : création de points de livraisons, modifications de puissances souscrites, suppression de comptage, etc.

La commune n'a aucune démarche à faire

LES FINANCEMENTS

Cotisation annuelle de la commune correspondant aux consommations réelles facturées par le fournisseur d'énergie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chaque commune adhérente a un technicien qui lui est dédié.

VOS INTERLOCUTEURS

👤 Anne-Valérie DEGOUTTE
☎ 06 34 86 42 95
✉ avalerie-degoutte@sded.org

👤 Grégory BARD
☎ 06 14 76 71 27
✉ gregory-bard@sded.org

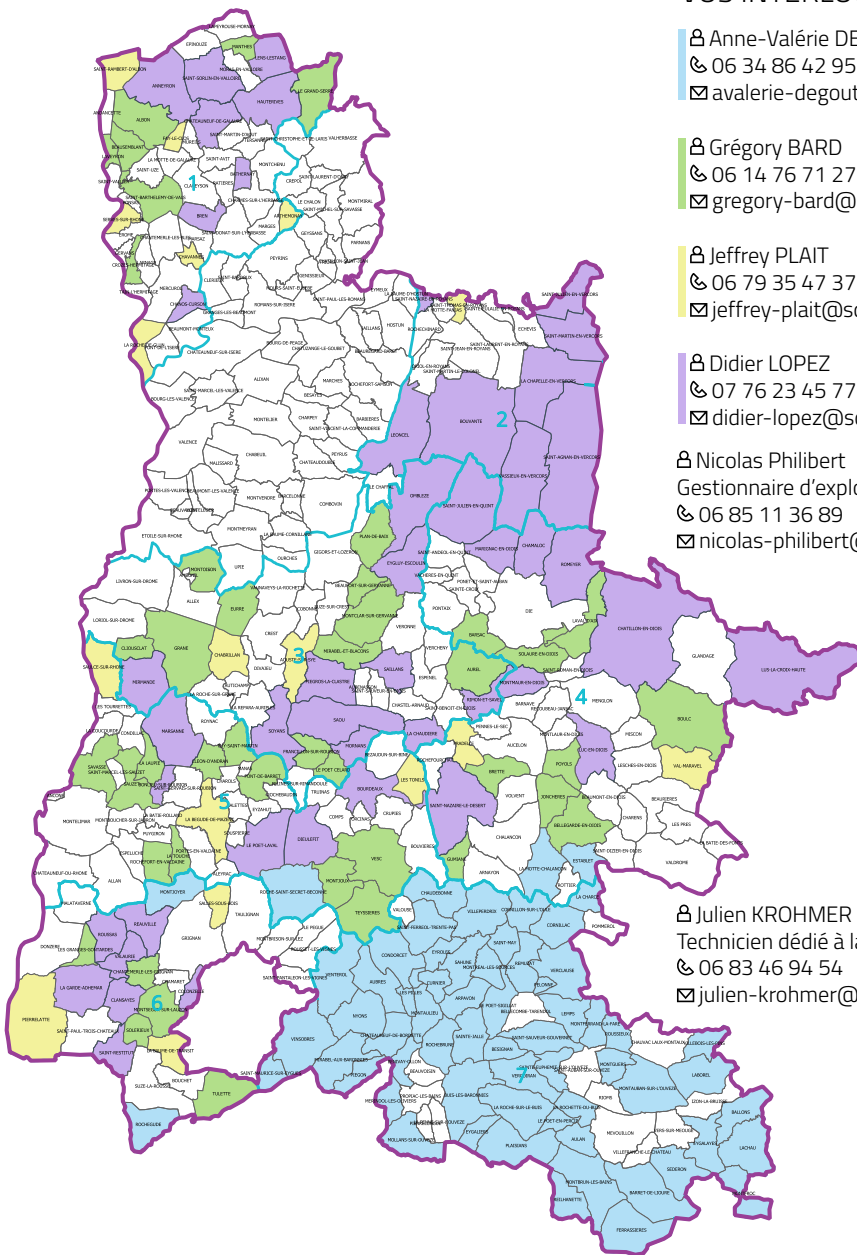
👤 Jeffrey PLAIT
☎ 06 79 35 47 37
✉ jeffrey-plait@sded.org

👤 Didier LOPEZ
☎ 07 76 23 45 77
✉ didier-lopez@sded.org

👤 Nicolas Philibert
Gestionnaire d'exploitation
☎ 06 85 11 36 89
✉ nicolas-philibert@sded.org

👤 Julien KROHMER
Technicien dédié à la cartographie
☎ 06 83 46 94 54
✉ julien-krohmer@sded.org

Éclairage



1 - SUIVI DE SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE : PLATEFORME énercompil

OBJECTIF

Suivre l'évolution de la facture d'énergie de ses sites de consommation sur la plateforme Enercompil, à travers l'historique et le stockage en ligne des factures émises au nom de la collectivité : électricité, gaz ou autres.

- Tableau de bord permettant de visualiser la part respective des énergies dans le bilan global, ainsi que celle des sites les plus consommateurs. Données statistiques personnalisées et actualisées permettant de guider vos choix en matière de rénovation.
- Trajectoire d'évolution de la dépense annuelle par énergie ou par bâtiment
- Conservation et consultation des factures originales (pdf) toutes énergies et tous fournisseurs

LES DÉMARCHES

- Adhérer à la compétence Efficacité énergétique de Territoire d'énergie Drôme-SDED à partir de 0,50 €/hab/an pour les communes rurales et de 0,80 €/hab/an pour les communes urbaines (minimum : 200 €/an). Montants actualisés annuellement.
- Souscrire au seul service Enercompil, à raison de 5 € / Point de livraison et par an (minimum 100 € /an). Montants actualisés annuellement.

Retrouvez les documents sur te26.fr «la boîte à outils»



CONTACT

📍 Service Performance énergétique
☎ 04 75 82 76 14
✉ enercompil@sded.org

2 - AIDE À LA DÉCISION

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

OBJECTIF

Choisir les actions d'amélioration d'un bâtiment en toute connaissance de cause. **Un technicien conseiller énergie pourra caractériser vos besoins** au moyen d'une fiche de préconisations. Ces mesures seront classées en fonction de leur rapport coût/efficacité. Un audit sur le confort d'été pourra plus spécifiquement être proposé, afin d'identifier les forces et faiblesses d'un bâtiment en période de fortes chaleurs et dresser une liste de mesures « passives ». Ces préconisations visent à améliorer le confort des usagers l'été, et différer l'installation d'une climatisation ou en limiter l'usage. Pour une réflexion plus approfondie autour d'une rénovation globale ou d'une opération ambitieuse, la réalisation d'un audit énergétique complet par un bureau d'étude spécialisé peut apporter une plus grande visibilité technique et financière.

LES DÉMARCHES

Adhérer à la compétence Efficacité énergétique de Territoire d'Énergie Drôme-SDED à partir de 0.50 €/hab/an pour les communes rurales et de 0.80€/hab/an pour les communes urbaines. Montants actualisés annuellement.

LES FINANCEMENTS

Le conseil technique est inclus dans l'adhésion sans coût supplémentaire. En cas de réalisation d'un audit énergétique externalisé, un bon de commande est émis par Territoire d'Énergie Drôme-SDED. Le prix de l'étude est préalablement soumis à l'approbation de la collectivité. En cas d'accord, la participation financière de la collectivité est de 30% du coût de l'étude pour les communes rurales et de 60% pour les communes urbaines.

Retrouvez les documents sur te26.fr «la boîte à outils»



CONTACT

📍 Service Performance énergétique
☎ 04 75 82 76 14
✉ transition-energie@sded.org

3 - ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA DURÉE D'UN PROJET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

OBJECTIF

Dans le déroulement d'un projet global, **bénéficier d'un accompagnement** de Territoire d'énergie Drôme-SDED pour maîtriser les aspects énergétiques, **depuis la première définition des besoins** (phase programme), **jusqu'à la livraison des travaux**, en passant par l'analyse de la phase de conception du maître d'œuvre.

LES DÉMARCHES

Adhérer à la compétence Efficacité énergétique de Territoire d'énergie Drôme-SDED à partir de 0,50 €/hab/an pour les communes rurales et de 0,80 €/hab/an pour les communes urbaines (minimum : 200 €/an). Montants actualisés annuellement.

LES FINANCEMENTS

La contribution de Territoire d'énergie Drôme-SDED à la rédaction du volet énergie-environnement du programme (ou préprogramme) est incluse à l'adhésion sans coût supplémentaire. Elle est généralement associée à l'intervention du CAUE, lorsque celui-ci est sollicité par la collectivité. L'accompagnement qui s'ensuit (participation à la sélection d'un maître d'œuvre, analyse des documents d'avant-projet à chaque phase, vérifications sur place) fait l'objet d'une mission complémentaire.

Retrouvez les documents sur te26.fr
«la boîte à outils»



CONTACT

📍 Service Performance énergétique
☎ 04 75 82 76 14
✉ transition-energie@sded.org

4 - AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX (SUBVENTIONS TE26) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

OBJECTIF

Bénéficier d'une aide financière de Territoire d'énergie Drôme-SDED pour la réalisation de travaux dans le respect de critères de performance, conformes aux CEE et compatibles avec les objectifs du DEET : isolation thermique, changement d'énergie, efficacité des systèmes.

LES DÉMARCHES

Adhérer à la compétence Efficacité énergétique de Territoire d'énergie Drôme-SDED, à partir de 0,50 €/hab/an pour les communes rurales et de 0,80 €/hab/an pour les communes urbaines (minimum : 200 €/an). Montants actualisés annuellement.

LES FINANCEMENTS

Selon la nature des opérations, le taux d'aide est de 20 % ou 50 %.

Le montant des aides cumulées est limité à 50 000 € distribués sur 3 années glissantes.

Retrouvez les
documents
sur te26.fr
«la boîte à outils»



CONTACT

📍 Service Performance énergétique
☎ 04 75 82 76 14
✉ transition-energie@sded.org

5 - AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX VIA LES CEE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

OBJECTIF

Bénéficier de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie générés par des travaux conformes aux fiches d'opération standardisées : isolation thermique, efficacité des systèmes...

LES DÉMARCHES

- Adhérer à la compétence Efficacité énergétique de Territoire d'énergie Drôme-SDED, à partir de 0,50€/hab/an pour les communes rurales et de 0,80 €/hab/an pour les communes urbaines (minimum : 200€/an). Montants actualisés annuellement.
- Adhérer au seul service « Valorisation des CEE », à raison de 0,10€/hab/an. Maximum 1000€. Montants actualisés annuellement.

LES FINANCEMENTS

Les travaux éligibles génèrent des certificats que Territoire d'énergie Drôme-SDED dépose sur le registre national des CEE. Après leur validation par le Pôle national des CEE, Territoire d'énergie Drôme-SDED verse à la collectivité un montant proportionnel au volume de certificats obtenus, sur la base d'un montant unitaire fixé annuellement (9 €/MWh cumac en 2025). La valorisation des CEE n'intervient que lorsque la subvention directe de Territoire d'énergie Drôme-SDED n'est pas utilisée (voir fiche précédente).

Retrouvez les documents sur te26.fr «la boîte à outils»



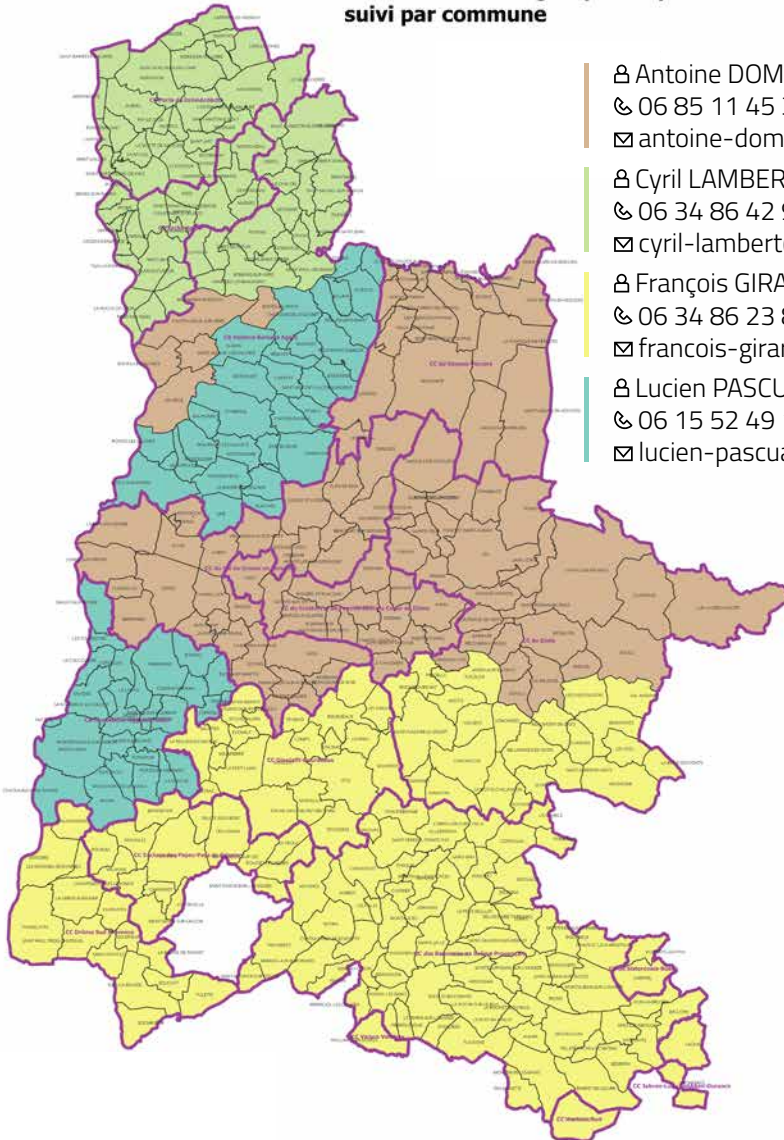
CONTACTS

📍 Service Performance énergétique
☎ 04 75 82 76 14
✉ transition-energie@sded.org

📍 Antenne Baronnies-Drôme Provençale
☎ 04 75 26 97 75
✉ antenne@sded.org

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Performance énergétique : répartition du suivi par commune



👤 Antoine DOMMANGET

☎ 06 85 11 45 35

✉ antoine-dommanget@sded.org

👤 Cyril LAMBERT

☎ 06 34 86 42 93

✉ cyril-lambert@sded.org

👤 François GIRARD (*antenne de Nyons*)

☎ 06 34 86 23 86

✉ francois-girard@sded.org

👤 Lucien PASCUAL

☎ 06 15 52 49 11

✉ lucien-pascual@sded.org

👤 Gestionnaire aides financières

Marie-Myrtille PACHOUD

☎ 04 75 82 76 14

👤 Responsable du service

Emmanuelle Durand

☎ 06 31 25 43 98

✉ emmanuelle-durand@sded.org

ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION D'UNE BORNE COMMUNALE

OBJECTIF

Territoire d'énergie Drôme-SDED s'est engagé dans la mobilité électrique dès 2015 en créant avec d'autres syndicats d'énergie du Sud-Est le réseau eborn, réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. A ce jour 142 bornes soit 284 points de recharges ont été implantés dans la Drôme de façon à mailler le territoire. Une délégation de service public permet d'assurer le maintien d'une qualité de service optimale. Le réseau eborn représente plus de 1500 bornes réparties dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un maillage aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Les bornes sont toutes alimentées en énergie renouvelable et locale. Ce sont principalement des bornes de destination permettant une charge accélérée, c'est-à-dire inférieure à 3-4h en fonction du type de véhicule. Depuis 2024 et afin de répondre à de nouvelles demandes de bornes, Territoire d'énergie Drôme-SDED accompagne désormais les communes en proposant un appui technique et financier.

Ce support permet un accompagnement à la définition des besoins spécifiques à chaque commune : type d'usages, de bornes, lieu d'implantation...

LES DÉMARCHES

Les collectivités formalisent leur demande auprès du technicien IRVE.

Le technicien prend rendez-vous avec la commune afin d'étudier la faisabilité du projet et pour conseiller la commune en fonction des usages attendus.

Après validation technique de la commune, les modalités de financement sont établies et soumises également à validation.

LES FINANCEMENTS

Le dispositif prévoit un accompagnement financier pour les travaux d'investissement des communes. La participation de Territoire d'énergie Drôme-SDED est fixée à **50 % du reste à charge**, après la participation du fonds Avenir, et ce dans la limite de **10 000 € HT sur 2 ans**.

ENTRE COLLECTIVITÉS, USAGERS ET CONCESSIONNAIRES

OBJECTIF

La médiation vise à assister les usagers (particuliers ou professionnels) et les collectivités lors de difficultés rencontrées avec les entreprises concessionnaires de la distribution d'énergies, Enedis et GRDF, mais aussi avec le concessionnaire de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, EDF.

Territoire d'énergie Drôme-SDED a mis en place une procédure qui permet d'échanger régulièrement sur ces dossiers avec les services des entreprises concessionnaires. Pour les dossiers les plus complexes, elle a également créé une Commission de médiation qui se réunit a minima trimestriellement sous l'égide du Vice-président chargé de la Médiation, des relations avec les usagers et les associations de consommateurs.

Quelques exemples de dossiers fréquents :

- Travaux : contestation des devis pour les demandes de raccordement, de déplacement d'ouvrage ou d'enfouissement du réseau aérien ; qualité des chantiers sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires.
- Qualité du service : microcoupures ; problème de relève des index de consommation.
- Supports : identification d'un ouvrage vétuste ou endommagé ou d'un câble détaché ; déploiement de la fibre optique sur des ouvrages communs ; demande d'élagage ; dépose de lignes électriques non-alimentées.

LES DÉMARCHES

Les usagers et les collectivités contactent les services de Territoire d'énergie Drôme-SDED par téléphone, courriel ou courrier en apportant des éléments détaillés et factuels tels que :

- Photos
- Echanges de mails
- Copie de courriers
- Plan de situation

Territoire d'énergie Drôme-SDED propose gratuitement un accompagnement personnalisé et adapté à la nature des problématiques rencontrées.

En contrepartie, il sera demandé de lui faire un retour des avancées du dossier et des résultats obtenus, qu'ils soient satisfaisants ou non. Cet échange est indispensable à Territoire d'énergie Drôme-SDED pour assurer un retour d'expérience et améliorer la pertinence de ses actions auprès des concessionnaires d'énergies.

ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE

OBJECTIF

Face à l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, se joindre à un groupement d'achat à la maille départementale, et confier à Territoire d'énergie Drôme-SDED la coordination des marchés de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

Territoire d'énergie Drôme-SDED se charge des appels d'offres, puis des ordres d'achat d'énergie sur le marché. Il organise également les comités techniques et de pilotage, auxquels les membres du groupement participent.

Chaque membre veille à signaler les changements auprès du fournisseur d'énergie titulaire du marché : il tient à jour sa liste précise de PDL, en ajoute ou en retire certains, et vérifie ses factures.

LES DÉMARCHES

Adhérer à la convention de groupement d'achat d'électricité et/ou à la convention de groupement d'achat de gaz naturel.

L'adhésion ne peut donner droit à bénéficier immédiatement du groupement.

Ce droit ne sera effectif qu'à partir du lancement d'un futur accord-cadre pluriannuel (dont la durée est généralement de 3 à 4 ans).

LES FINANCEMENTS

L'adhésion aux groupements d'achat est gratuite.

Retrouvez les documents sur te26.fr
«la boîte à outils»



CONTACT

📍 Service Performance énergétique

☎ 04 75 82 76 14

✉ achatenergie@sded.org

Achats

GLOSSAIRE

ADVENIR	Programme de financement des bornes de recharge pour véhicules électrique	CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
AODE	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (TE26 pour le département de la Drôme)	CEE	Certificats d'Économies d'Énergie
APD	Avant-Projet Définitif	CRAC	Compte Rendu Annuel d'activité de Concession
APS	Avant-Projet Sommaire	CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
APER (loi)	Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables	DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
ARENH	Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique	DEET	Décret Éco Énergie Tertiaire, fixant les obligations de performance énergétique à horizon 2030, 2040 et 2050.
Article 8	Participation conjointe de TE Drôme-SDED et du concessionnaire ENEDIS aux travaux d'amélioration esthétique sur les communes urbaines	DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
ATU	Avis de Travaux Urgents	DPE	Diagnostic de Performance Énergétique
AU	Autorisation d'Urbanisme: dénomination générique regroupant les permis de construire, les permis d'aménager et la déclaration préalable	DT	Déclaration de projet de Travaux
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme	ENR	Énergies Renouvelables
		FACE	Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification
		FCTVA	Fonds de Compensation pour la TVA
		FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

GLOSSAIRE

FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement	R1	Redevance de concession dite de fonctionnement
GC	Génie Civil	R2	Redevance de concession dite d'investissement
GO EnR	Garantie d'Origine Energie Renouvelable	Réseau BT	Réseau Basse Tension
GRD	Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité (principalement la société ENEDIS)	Réseau HTA	Réseau Haute Tension de type A
HVE	Haute Valeur Environnementale (électricité verte)	ROPDE	Redevance d'Occupation du domaine Public
indice TP12	Réseaux d'électrification avec fournitures	RPD	Réseaux Publics de Distribution d'électricité
IRVE	Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques	RTE	Réseau de Transport D'Électricité
LED	Light Emitting Diode (Diode émettant de la lumière)	TCFE	Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité
MNE	Médiateur National de l'Énergie	TICFE-C	Part Communale de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (anciennement TCCFE)
MOE	Maître d'Œuvre	TRV	Tarif Réglementé de Vente
PAC	Pompe À Chaleur	TRVE	Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité
PDL	Point De Livraison	TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité
PF	Potentiel Fiscal	ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

PAR CI INOS ÉNERGIES - Directeur de la publication : Alain Gallu - Responsable de la rédaction : Laurent Charreyre - Crédit photos : FREEPIK - Réalisation : Original - Saint-Marcel-Lès-Valence



te26.fr

Siège Rovaltain TGV
3, avenue de la Gare
BP 12626
26958 VALENCE Cedex 9
Tél. : 04 75 82 65 50
contact@sded.org



Antenne Baronnies-Drôme Provençale
Pépinère d'entreprise
« La Ruche »
20 allée Pierre-Louis Guilliny
ZA Les Laurons - 26110 NYONS
Tél. : 04 75 26 97 75
antenne@sded.org



"CLIC"



Ce guide est éco-conçu.
Pour mettre à jour votre guide ouvrez
simplement les anneaux

Téléchargez la version électronique
du guide sur te26.fr